

DECRET N° 2007-454 DU 02 OCTOBRE 2007

Portant promotion aux grades supérieurs des personnels officiers des Forces Armées Béninoises au titre du 4ème trimestre de l'année 2007.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-043 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-300 du 17 juin 2007 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2007-368 du 03 août 2007 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2007-150 du 03 avril 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n° 2007-117 du 22 mars 2007 portant inscription au tableau d'avancement aux grades supérieurs des personnels officiers supérieurs des Forces Armées Béninoises au titre de l'année 2007 ;
- Vu** le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages des agents permanents de l'Etat et des personnels militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1^{er} janvier 1980 ;

Sur proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 août 2007 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont promus aux grades supérieurs à titre d'ancienneté ou au choix, pour compter du 1^{er} octobre 2007, les officiers des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

ARMEE DE TERRE**GRADE DE COLONEL**

Lieutenant-Colonel	TAWES	Pascal
Lieutenant-Colonel	LOKOSSOUGBO	Damien
Lieutenant-Colonel	OLOUYOMI	Valentin
Lieutenant-Colonel	N'KOUÉ	Hubert Jean
Lieutenant-Colonel	EGOUNLETY	C. Julien
Lieutenant-Colonel	SOROGUI	Waï Boro

GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

Commandant	ADJILE	Elysée
Chef de Bataillon	AGONTIGLO	Norbert
Chef de Bataillon	BAGRI	Albert

GRADE DE COMMANDANT

Néant

FORCES AERIENNES**GRADE DE COLONEL**

Néant

GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

Commandant	ADOME	G. Cosme
------------	-------	----------

FORCES NAVALES**GRADE DE CAPITAINE DE VAISSEAU**

Capitaine de frégate : AZONDEKON Ouévègnon

GRADE DE CAPITAINE DE FREGATE

Néant

GRADE DE CAPITAINE DE CORVETTE

Néant

GENDARMERIE NATIONALE**GRADE DE COLONEL**

Lieutenant-Colonel :	HOUNTIN	Sèvèho Norbert
Lieutenant-Colonel :	ASSAVEDO	Azèvodoun Gérard

GRADE DE LIEUTENANT -COLONEL

Chef d'Escadron	SEIDOU	B. Séïdou
Chef d'Escadron	AFANOU	Ludovic

GRADE DE CHEF D'ESCADRON

Néant

Article 2 : Les promotions ci-dessus accordées donnent droit à augmentation de traitement dans les conditions définies par le décret n° 80-34 du 11 février 1980 susvisé.

Article 3 : Le Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale, le Ministre des Finances et le Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances Chargé du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

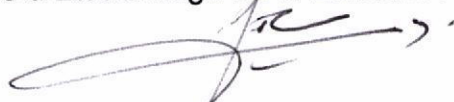
Fait à Cotonou, le 02 octobre 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



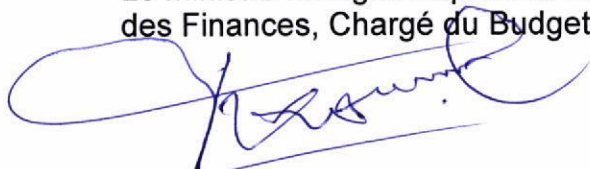
Dr Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale,



Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre Délégué auprès du Ministre
des Finances, Chargé du Budget,



Albert Sègbégnon HOUNGBO

Le Ministre des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 4 MDN 4 MF 4 MDCB/MF 4 AUTRES MINISTRES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE-ONACVG 5 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR FDSP 02 INTERESSES 15 JO 1.